

Procès-verbal du Comité syndical

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze novembre à 17h30, le Comité syndical du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le huit novembre 2019, s'est réuni dans la salle des Assemblées de Somme Numérique au 43 Avenue d'Italie à AMIENS (80090).

	Présents	Pouvoirs	VOIX
1	Philippe VARLET	Annie VERRIER	12
2	Ernest CANDELA		6
3	Gérard CARON		1
4	Philippe COCQ	Patricia POUPART	2
5	Claude DEFLESSELLE	Isabelle DE WAZIERS	2
6	Jean-Philippe DELFOSSE	Fabrice FRION	2
7	Denis DEMARCY		1
8	Yannick DESSAINT	Hervé MENTION	2
9	Emile FOIREST		1
10	Jean GORRIEZ	Aline JOSSEAUX	2
11	Julien HERNANDEZ		6
12	Olivier JARDE		6
13	Laurent PARSIS	James HECQUET	2
14	Jean-Dominique PAYEN	Jean-Marie BLONDELLE	2
15	Jean-Claude PRADEILHES	François DEBEUGNY	2
16	Didier REMY		1
17	Jean-Claude RENAUX		6
			56

Excusés			
1	Jean-Marie BLONDELLE	16	Anna-Maria LEMAIRE
2	Pascal BOHIN	17	Frédéric LECOMTE
3	Rémi BOUTROY	18	Hervé MENTION
4	Hubert CAPELLE	19	Jean-Christophe LORIC
5	Claude CLIQUET	20	Emmanuel MAQUET
6	Bernard DAVERGNE	21	Patricia POUPART
7	Isabelle DE WAZIERS	22	Christian PRUD'HOMME
8	François DEBEUGNY	23	Florence RODINGER
9	Stéphane DECAYEUX	24	François ROUILLARD
10	Yves DERRIEN	25	Laurent SOMON
11	Martin DOMISE	26	Philippe SY
12	François DURIEUX	27	Bruno THIBAUT
13	Fabrice FRION	28	Alain TROUOSSIN
14	James HECQUET	29	Annie VERRIER
15	Aline JOSSEAUX		

Le Président ouvre la séance à 17h30 et énonce la liste des pouvoirs.

- 1 - Constat du quorum (majorité des membres présents ou représentés). Pour cette séance, le comité syndical est constitué de 18 élus présents et 9 délégués représentés, soit un total de 56 voix.
- 2 - Désignation du secrétaire de séance du jour : Laurent PARSIS
- 3 - Le procès-verbal de séance du Comité syndical du 3 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

En introduction, le Président souhaite informer les membres du Comité syndical des conclusions de l'audit de gestion du syndicat mixte réalisé par le cabinet SPQR sous la commande conjointe du Département et d'Amiens Métropole. Dans le cadre de l'acquisition des locaux et de la mise en place du centre de services numériques, les élus de ces deux structures ont en effet souhaité faire le point sur l'existant et la pérennité du modèle de gestion financière du syndicat mixte.

Les conclusions présentées sont rassurantes pour le syndicat mixte et ses membres. Le cabinet préconise quelques ajustements en termes d'organisation budgétaire et notamment la création d'un nouveau budget annexe pour les activités de service. Cela suppose de procéder progressivement à une bascule des cotisations syndicales vers une tarification plus approfondie des services pour atteindre l'équilibre de ce budget.

Le Président précise à ce sujet qu'il souhaite proposer des évolutions du catalogue de services qui se traduiront l'année suivante par une baisse éventuelle des cotisations syndicales afin de confirmer le modèle et l'équilibre financier du syndicat mixte.

Il conviendra également de procéder à une adaptation des statuts à l'évolution des activités du syndicat mixte et de son périmètre d'intervention.

Monsieur Varlet ajoute que cette démarche a été constructive. Cependant, comme il l'a exposé au Président Alain Gest et Laurent Somon, les véritables enjeux financiers pour le syndicat mixte sont apparus fin 2016 lorsque le Comité syndical a validé la mise en œuvre du SDTAN2. L'environnement économique et commercial du FTTH est désormais pérennisé avec l'arrivée des grands opérateurs sur les réseaux d'initiatives publiques, ce qui n'était pas le cas à cette époque. Par ailleurs, le plan de financement du syndicat mixte est consolidé avec l'accord définitif reçu du 1^{er} Ministre pour une subvention FSN à hauteur de 36,1 M€ pour la mise en œuvre de la phase 2 de déploiement FTTH 2019-2024.

I. Délibérations

1. Débat d'orientations budgétaires 2020

Le Président présente au Comité syndical le contenu du Débat d'Orientation Budgétaire en vue de préparer le budget primitif de l'exercice 2020. Conformément à la réglementation, ce DOB fait l'objet d'un rapport retraçant les orientations budgétaires envisagées, les engagements pluriannuels, les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le prochain budget, ainsi que toute information intéressant les élus sur l'activité du syndicat mixte et ses incidences financières.

Les orientations proposées pour l'exercice budgétaire 2020 peuvent se résumer à :

1- Assurer la réussite du plan 100 % FttH

Les moyens mis en place en 2019 semblent satisfaisants au niveau du marché et du dispositif interne et externe de contrôle des travaux. Les financements sont assurés. Il convient toutefois de rester vigilant.

Le principal défi sera de doubler la capacité de production des prises FttH pour respecter la feuille de route du SDTAN 2 prévoyant la couverture complète du territoire de compétence de Somme Numérique en 2024. Les NRO de Péronne, Doullens, Saint Valery sur Somme, Cayeux sur mer et Montdidier doivent être ouverts à la commercialisation dans le premier semestre 2020. L'ensemble de la programmation telle qu'elle a été définie par la commission réseau de Somme Numérique est jointe en annexe.

2- Assurer la mise sur orbite des nouveaux services d'hébergement et de stockage et promouvoir l'utilisation des services du Data Center par nos membres.

Le centre de services mutualisés de Somme Numérique souvent présenté sous le terme « data center » a pour vocation première et essentielle d'augmenter la sécurité et la pérennité du stockage des données publiques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, dans le Département de la Somme et plus généralement en Région Hauts de France.

Une grille tarifaire élargie est ainsi proposée dès début 2020 avec en particulier le service de stockage sauvegarde et synchronisation des données et les services de mise à disposition de machines virtuelles ; par ailleurs une activité de « housing » (hébergement de serveurs) avec ou sans infogérance sera mise en place à la demande, notamment avec Amiens Métropole.

3- Assurer le déploiement du Service d'Archivage Electronique Mutualisé (SESAM) et mettre en œuvre de nouvelles coopérations horizontales.

Notre partenaire le Centre de Gestion du personnel de la fonction publique territoriale du Département du Nord (CDG 59) a vu ses efforts récompensés par la labellisation par le Service Interministériel des Archives de France du service SESAM (« service électronique sécurisé d'archivage mutualisé »). Le service aujourd'hui disponible doit se déployer au sein des collectivités des Hauts de France et nous pensons qu'il ouvre la voie à toute une série de conventions de coopération horizontale avec les acteurs de la mutualisation des services numériques dans les collectivités des Hauts de France, dans le cadre de la stratégie et de la dynamique impulsée par la Région.

4- S'approcher du « 100 % ENT », poursuivre l'intégration du périscolaire, expérimenter le Pass numérique, mettre en œuvre les conclusions de l'évaluation en cours.

Avec l'action volontariste menée dans l'est de la Somme à travers la mise en œuvre du contrat de ruralité nous pensons être proches d'atteindre l'objectif que nous nous étions donnés d'une disponibilité des ENT pour 100% des élèves des écoles primaires et élémentaires du Département de la Somme en 2020.

En 2019 des expérimentations ont été lancées sur certains territoires pour impliquer davantage la sphère collectivité dans les ENT et une nouvelle évaluation, confiée au cabinet KPMG, a été lancée (ses conclusions feront l'objet d'une présentation publique courant 2020).

Grâce à un financement complémentaire obtenu auprès du secrétariat d'Etat au numérique nous expérimenterons une action auprès des parents en situation d'« illettrisme » grâce au dispositif Pass numérique.

5- Ouvrir le service de médiation mobile avec les adhérents volontaires de Somme Numérique.

A l'heure où nous amenons la fibre optique et donc les meilleurs services numériques dans tout le territoire et chez chaque Samarien, il nous a paru essentiel de répondre au défi de l'accessibilité de services numériques, amenés à se substituer de plus en plus aux anciens modes d'accès en « présentiel ». Plus les services sont dématérialisés et plus se révèlent des signaux d'alerte sur l'importance de la proportion de la population qui ne peut y avoir accès, et qui ne concerne pas que les « personne âgées ». Il nous a semblé que Somme Numérique,

sans prétendre résoudre la question seul, pouvait apporter sa pierre à l'édifice. Le Syndicat des Associations de la Région Hauts de France, du FEDER et éventuellement de la Banque des Territoires, en mettant à disposition de ses adhérents (EPCI communes CCAS ...) un véhicule équipé spécifiquement et un animateur recruté pour sa capacité de médiation de manière à pouvoir toucher les populations des zones les plus rurales ou les moins facilement accessibles.

Sur la discussion des orientations budgétaires ;

- En réaction aux propositions de mise en œuvre d'une contribution liée à l'accès à la plateforme de dématérialisation des marchés publics, Jean-Claude Renaux indique que cela ne sera pas neutre pour les collectivités concernées. Philippe Varlet précise que c'est pour cela qu'elle ne sera appliquée qu'en 2021, permettant d'anticiper sur le budget à prévoir, fonction du nombre de marchés publiés en 2020. Par ailleurs, si les conditions financières le permettent, le syndicat mixte procèdera à une baisse des cotisations syndicales l'année suivante, soit en 2022.
- Olivier Jardé se réjouit de la couverture des ENT sur le département et de l'impact positif de ce dispositif sur les résultats des élèves concernés aux examens. Une nouvelle évaluation est en cours par le cabinet KPMG et sera présentée en 2020.

Claude Deflesselle précise qu'il convient de féliciter les enseignants pour leur capacité à faire évoluer leur méthode de travail avec ces nouveaux outils pédagogiques mis à leur disposition. Yves Briançon rappelle en effet que le projet de Somme Numérique est basé sur le volontariat des professeurs et que cette dynamique ne pouvait se réaliser sans la collaboration engagée avec les services de l'Education Nationale.

Les membres du Comité syndical arrêtent le Débat d'Orientation Budgétaire de l'exercice 2020 tel qu'il a été présenté par le Président. Ce rapport dans sa version définitive est joint à la délibération.

Adoptée à l'unanimité

2. Décision modificative n°2 de l'exercice 2019

La présente décision modificative a pour objet de corriger certaines affectations de crédits budgétaires et modifier quelques prévisions pour clore l'exercice 2019, notamment concernant les amortissements et la mise en œuvre des raccordements FTTH qui dépasse les prévisions de début d'année.

Le détail est transmis en pièce jointe.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent la décision modificative n°2 de l'exercice 2019, avec les modifications décrites en pièce jointe.

Les montants totaux des budgets (reports 2018 compris) se décomposent par section ainsi qu'il suit :

	Total crédits votés BP + BS	Décision modificative	Totaux crédits 2019
Budget principal - Fonctionnement	1 547 530,04	0,00	1 547 530,04
Budget principal - Investissement	2 216 481,82	50 000,00	2 266 481,82
Budget annexe - Fonctionnement	8 936 821,95	48 115,61	8 984 937,56
Budget annexe - Investissement	40 535 967,92	2 155 049,00	42 691 016,92

Adoptée à l'unanimité

3. Avenant n°3 au contrat de délégation du service public

Afin de rester compétitif dans ses offres proposées aux opérateurs, le groupe Covage doit sans cesse adapter son catalogue de services national. Après avoir expérimenté certaines offres au titre de promotions pour attirer notamment des petits opérateurs sur des offres entrée de gamme, le délégataire souhaite les pérenniser en les inscrivant désormais dans les catalogues tarifaires des différents réseaux d'initiative publique qu'il gère.

Le présent avenant proposé par Covage a pour objet d'intégrer les nouvelles offres de Services « BPE 2019 » et « BPE Access 2019 » dans la Convention de Délégation de Service Public. Ainsi, sont mis à jour le Catalogue de services et les modèles de Contrat de services.

Considérant l'intérêt pour Covage et Somme Numérique de s'adapter aux évolutions constantes du marché des communications électroniques et de renforcer la compétitivité et l'attractivité du réseau très haut débit objet de la Convention de Délégation de Service Public, et après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent l'avenant n°3 à la convention de Délégation de Service Public.

Adoptée à l'unanimité

4. Désignation des membres de la CAO du groupement de commandes pour la mise à disposition d'une plateforme de dématérialisation des marchés publics

Le comité syndical a confirmé par délibération du 31 janvier 2019, l'adhésion au groupement de commandes conclu avec les Centres de Gestion de la fonction publique territoriale du Nord et du Pas de Calais pour la mise à disposition d'une plateforme de dématérialisation des marchés publics. Une consultation a ainsi été lancée par le coordonnateur du groupement, CdG59, puisque le marché arrive à échéance au 31 décembre 2019. Afin d'attribuer le présent marché, il est prévu dans la convention de groupement que la Commission d'Appels d'Offres est constituée d'un représentant par membre et que chaque membre doit désigner à cet effet un titulaire et un suppléant pour le représenter.

Considérant la nécessité de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour signer dans la Commission d'Appel d'Offres du groupement. Après en avoir délibéré et tenant compte des personnes qui se sont proposées, les membres du Comité syndical décident d'élire les délégués suivants pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes :

Membre titulaire : Philippe VARLET

Membre suppléant : Laurent PARSIS

Adoptée à l'unanimité

II. Informations du Président

Point d'avancement des travaux de déploiement du réseau FttH

Une Commission aménagement numérique a eu lieu le 10 septembre 2019 pour informer les membres de Somme Numérique de l'avancement de ces projets.

Laurent PARSIS expose aux membres du Comité syndical les dernières avancées du programme de déploiement FTTH. Les travaux de la phase 1 sont achevés et en cours de réception en Seine Maritime pour les communes concernées de la communauté de communes des Villes Sœurs.

Les travaux ont commencé sur les secteurs de Montdidier, Péronne, Doullens, Cayeux-sur-Mer et Saint-Valéry.

Des réunions d'information ont déjà lieu ou sont programmées avec EPCI qui seront concernés par la phase suivante de 2020-2021 afin de leur exposer les modalités de mise en œuvre et les points d'alerte de déroulement du projet, notamment que tous les bâtiments disposent d'une adresse avec numéro et nom de rue, condition indispensable à la construction et la commercialisation des prises. L'implication des maires est donc très importante dans ce projet.

Philippe Varlet ajoute que le syndicat mixte proposera aux élus d'inaugurer la pose des armoires de NRO, élément visible de démarrage des opérations. Des panneaux de communication seront également installés dans les communes. Monsieur Foirest suggère que les entreprises qui travaillent sur le terrain disposent également d'éléments de communication permettant de rendre plus visible leur action de déploiement de la fibre pour le compte de Somme Numérique.

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, le Président lève la séance à 18h55.